

Directives de sélection Biathlon

pour la participation aux Championnats d'Europe Open IBU en 2025
à Martell (ITA), du 26 janvier au 2 février 2025

1. Nombre de participant(e)s/quotas

Conformément au règlement de l'IBU, le nombre maximal de participant(e)s est défini comme suit :

- ▷ Sept femmes
- ▷ Sept hommes
- ▷ Par épreuve, un maximum de six compétitrices et six compétiteurs peuvent prendre le départ, plus les tenantes et tenants du titre de l'édition précédente des Championnats d'Europe Open en sprint, individuel, poursuite et départ en ligne.

2. Sélections

2.1. Dispositions générales

La décision finale concernant la sélection relève du ressort exclusif de la Commission de sélection. Les sélections sont basées en priorité sur les résultats ; en complément, la courbe de forme de l'athlète et l'évaluation de l'entraîneur, ainsi que l'âge et l'état de santé de l'athlète sont pris en compte.

Si la planification des compétitions devait être adaptée en cas de force majeure ou d'événements exceptionnels (par ex. Covid-19), la Commission de sélection se réserve le droit de procéder à des ajustements au niveau des critères de sélection.

2.2. Compétitions de sélection

Font partie des compétitions de sélection l'ensemble des épreuves de Coupe du monde et de Coupe IBU ayant lieu entre novembre 2024 et le 12 janvier 2025.

2.3. Critères de sélection

Légende

CdM Coupe du monde IBU
IC Coupe IBU

Individuel

CdM	1 x top 50	ou
IC	1 x top 15	ou
	2 x rang 16–25	

Équipe

Un relais est composé si deux athlètes féminines et deux athlètes masculins remplissent les critères de sélection individuels. Swiss-Ski définira sur place la sélection idéale de l'équipe.

L'atteinte des critères de sélection n'entraîne pas automatiquement une sélection pour les CE 2025.

2.4. Commission de sélection

La décision de sélection est prise par la Commission de sélection, composée des personnes suivantes :

- ▷ Chef Biathlon
- ▷ Entraîneuse en chef Biathlon
- ▷ Entraîneur en chef Biathlon

La ou le médecin compétent(e) du service médico-sportif peut être consulté(e).

Il n'existe aucune possibilité de recours.

2.5. Date de sélection

- ▷ Lundi 13 janvier 2025

3. Publication des sélections

La décision finale relative aux sélections est communiquée comme suit :

- ▷ À l'interne de la Fédération (athlètes, staff, Direction, Présidium, Ski Pool, entreprises Pool, associations régionales) par le Chef Biathlon
- ▷ À l'externe (médias) par le Responsable Communication.

Worblaufen, octobre 2024

Swiss-Ski



Lukas Keel
Chef Biathlon



Sandra Flunger
Entraîneuse en chef Biathlon



Kein Einaste
Entraîneur en chef Biathlon